




PRATIQUE POUR VOUS EFFICACE POUR NOUS

POUR VOUS

66% Vous pouvez déduire 66% du montant de vos dons de votre impôt sur le revenu (et 75% de l'IFI si vous y êtes assujéti). Une fois par an, vous recevez un reçu fiscal qui reprend l'ensemble de vos dons sur l'année calendaire.


 Nous vous envoyons moins de sollicitations et vous continuez à suivre les avancées de la recherche avec votre journal d'information trimestriel 100% Recherche. Nous vous transmettons également nos comptes annuels.


 Vous restez libre d'interrompre ou de suspendre votre prélèvement à tout moment sur une simple demande écrite.

 Vous êtes invité(e) aux rendez-vous de notre Fondation dans votre région.

POUR NOUS

 Nous pouvons anticiper et planifier les budgets dédiés à la recherche et de ce fait, répondre plus rapidement aux demandes prioritaires de financement.

 Nous vous envoyons moins de courriers d'appels à dons.

 Nous consacrons une part plus importante des fonds perçus aux financements de projets de recherche.

Fondation ARC - Service Relations Donateurs
BP 90003 - 9 rue Guy Môquet - 94803 Villejuif Cedex
01 45 59 59 09 - donateurs@fondation-arc.org



AVEC 10€/MOIS*
Accélérez la recherche
sur le cancer
et sauvez plus de vies

*soit 3,40€ après déduction fiscale

10€/MOIS* POUR SAUVER *plus* DE VIES

Première cause de mortalité en France, le cancer nous concerne tous. Cette maladie touche chaque jour 1 000 nouvelles personnes. Convaincue que seule la recherche vaincra le cancer, la Fondation ARC soutient dans la durée les travaux de recherche les plus prometteurs pour accélérer les découvertes.

En devenant **donateur régulier**, vous nous aidez à mettre en œuvre plus vite des projets de recherche d'excellence pour remporter de nouvelles victoires et sauver plus de vies. Vous nous offrez en effet les moyens de **mieux anticiper les besoins des chercheurs et d'être ainsi plus réactifs face à de nouvelles demandes de financement**.

Avec votre don de 10€* par mois à la Fondation ARC :

- Vous permettez d'améliorer la **prévention** et le **dépistage** pour une meilleure prise en charge de la maladie.
- Vous nous aidez à développer de **nouveaux traitements** plus efficaces et personnalisés.
- Vous contribuez à accélérer la mise à disposition de **nouvelles thérapies innovantes** au bénéfice des patients.



Votre don régulier est **un accélérateur de découvertes** pour les chercheurs. Aidez-les à sauver plus de vies.

La Fondation ARC entièrement dédiée à la recherche sur le cancer, c'est :



Plus de **300** projets de recherche financés chaque année.



120 chercheurs experts qui sélectionnent les projets les plus porteurs.



Notre objectif **2025**.

ENSEMBLE, UNISSONS NOS FORCES POUR ACCÉLÉRER LA RECHERCHE

plus DE PROGRÈS



" Les progrès accomplis dans la lutte contre le cancer ces dernières années sont spectaculaires : nous sommes aujourd'hui face à un tournant historique ! "

Professeur Eric Solary,
Président du Conseil scientifique de la Fondation ARC

plus DE VIES SAUVÉES



" Je suis donatrice régulière car sans la recherche il n'y aura pas de progrès. Les chercheurs ont la volonté de voir aboutir leurs travaux pour nous guérir, alors tous ensemble, nous devons continuer à les soutenir. "

Marie-Christine, guérie d'un cancer de l'ovaire, et donatrice

plus VITE



" Si j'avais eu mon cancer il y a 10 ans, je n'aurais pas été guéri. Pour que dans 10 ans les traitements soient encore meilleurs, il faut aider les chercheurs donc il faut donner. "

Bruno, guéri d'un cancer du pancréas

*soit 3,40€ après déduction fiscale



BULLETIN DE DON RÉGULIER

À compléter en joignant **VOTRE RIB/IBAN** et à nous retourner dans l'enveloppe-réponse jointe sans l'affranchir.

OUI, je souhaite accélérer la recherche sur le cancer en accompagnant la Fondation ARC dans la durée.

Je choisis le montant de mon don régulier :

- 10€/mois → soit 3,40€ après déduction fiscale
- 15€/mois → soit 5,10€ après déduction fiscale
- 20€/mois → soit 6,80€ après déduction fiscale
- Autre€/mois

De la part de (à remplir en majuscules) :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Pays : _____

E-mail :

Tél. : _____



Simple et sécurisé, je fais
mon don en ligne sur :
www.fondation-arc.org

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE SEPA

À nous retourner complété **AVEC VOTRE RIB/IBAN** dans l'enveloppe-réponse jointe sans l'affranchir.

Fondation ARC
BP 90003 - 94803 Villejuif Cedex
N° ICS : FR72ZZZ632803

N° RUM : _____ Partie réservée à la Fondation ARC

———— DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER ————

N° IBAN : _____

Code BIC : _____

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Fondation ARC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Fondation ARC. Vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vous pouvez faire suspendre l'exécution de ce prélèvement par simple demande écrite à la Fondation. Le prélèvement sera effectué le 5 du mois.

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Fait à :

Le : / /

SIGNATURE :

(obligatoire)

Les données postales peuvent faire l'objet d'un échange à des tiers. Vous pouvez vous y opposer en cochant la case ci-contre :

La Fondation ARC ou le tiers qu'elle a mandaté collecte et traite vos données pour répondre à vos demandes et faire appel à votre générosité. Soucieuse du bon respect de vos droits, la Fondation ARC s'engage à ne pas sortir les données hors de l'Union Européenne et à les conserver pendant la durée nécessaire à leur traitement. Pour vous opposer à l'utilisation de vos données ou demander leur rectification, contactez le Service Relations Donateurs au 01 45 59 59 09 ou donateurs@fondation-arc.org. Pour toute demande relative au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entrée en application le 25 mai 2018, contactez le Délégué à la protection des données personnelles : dpo@fondation-arc.org. Pour nous joindre par courrier : Fondation ARC - 9 rue Guy Môquet - BP 90003 - 94803 Villejuif Cedex.